



L'adjointe au maire déléguée à l'environnement, Sabine MOREVE propose aux collectifs de jardiniers

LA CHARTE DU RÉSEAU DES JARDINS COLLECTIFS DE VIERZON

Le réseau des jardins collectifs de Vierzon, accompagné par l'Ecopole Alimentaire de la Chaponnière, a comme objectifs de sensibiliser à la place de la nature en ville et de développer des jardins nourriciers, support de lien social, dans les quartiers. Ce sont des lieux de participation citoyenne, ouverts à tous, et en interaction avec l'environnement. Cette charte affirme des valeurs communes autour du lien social, de la préservation de la biodiversité, du besoin d'expérimenter, de participer à la vie des quartiers, tout en reconnaissant la singularité de chaque jardin.

Selon les valeurs du réseau, participer à un jardin collectif permet de :

1. CULTIVER LE BONHEUR

Être au jardin, c'est se rapprocher de la terre et du vivant, mettre les mains dans la terre, profiter de l'instant présent, s'épanouir, s'émerveiller, cultiver le « beau ».

Les jardins signataires participent à l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers

2. DISPOSER D'UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ

Le jardin collectif est un moyen d'accéder à une alimentation locale de qualité à moindre coût et participe ainsi à nourrir celles et ceux qui le cultivent.

Les jardins signataires inscrivent dans leurs objectifs une fonction nourricière, favorisent les échanges, redistribuent les surplus.

3. CULTIVER LE LIEN A LA NATURE

Jardiner permet de se lier à la nature, suivre ses rythmes, la comprendre et la respecter.

Les jardins signataires adoptent des pratiques écoresponsables : application du zéro-phyto, recyclage de la matière organique, préservation de la ressource en eau, conditions favorables à la biodiversité et aux pollinisateurs sauvages, respect du sol, économie circulaire, etc.

4. SE RENCONTRER

Un jardin collectif c'est une aventure en groupe, un lieu de partage et de convivialité où se créent des liens avec des personnes venant d'horizons divers, un lieu d'apprentissage du respect des différences et de la tolérance, du vivre ensemble.

Les jardins signataires accueillent toutes personnes sans discrimination et organisent au moins une fois par an des «portes-ouvertes» sur le jardin.

5. APPRENDRE, EXPÉRIMENTER

Le jardin permet de nourrir le besoin d'apprendre, d'échanger, d'expérimenter tout au long de la vie.

Les jardins signataires ouvrent leurs jardins à l'expérimentation et en font des lieux d'apprentissage pour leurs jardiniers et les gens extérieurs au jardin.

6. S'ENGAGER

Participer à un jardin collectif, c'est s'engager comme citoyen dans un projet collectif participant à une ville dans laquelle l'habitant se réapproprie l'espace public, où la nature et la biodiversité s'épanouissent, les paysages nourriciers se développent. C'est participer à son échelle au changement de la société.

Les jardins signataires participent à la mise en œuvre d'une ville durable en s'ouvrant sur le quartier et en participant à des dynamiques collectives.

Vierzon, le _____

COLLECTIF DU JARDIN

situé : _____ à Vierzon

les membres du collectif s'engagent à respecter cette charte

(nom-prénom - adresse – structure éventuellement)

(signature)

(nom-prénom - adresse – structure éventuellement)

(signature)

(nom-prénom - adresse – structure éventuellement)

(signature)

(nom-prénom - adresse – structure éventuellement)

(signature)

(nom-prénom - adresse – structure éventuellement)

(signature)

(nom-prénom - adresse – structure éventuellement)

(signature)

(nom-prénom - adresse – structure éventuellement)

(signature)